

## Sommaire de la communication publique sur le ratio de la TSAV pour 2023

La Corporation d'assurance First Canadian est une compagnie canadienne d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et maladies dont l'organisme de réglementation principal est le surintendant des institutions financières de l'Alberta. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté le nouveau dispositif de capital réglementaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), le 1er janvier 2018.

Les entreprises sont tenues, au minimum, de maintenir un Ratio de Base de 55% et un Ratio Total de 90%. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté des niveaux cibles de surveillance établis par le BSIF de 70% pour le capital de base et de 100% pour le capital total.

Les définitions des termes peuvent être trouvées à la ligne directrice A au : [TSAV – Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie](#)

		2023 (\$'000)	2022 (\$'000)	Différence
Capital – catégorie 1	(AC1)	119,705	88,439	35%
Capital – catégorie 2	(B)	3,285	3,534	-7%
Capital disponible (AC1 + B)	(AC)	122,990	91,973	34%
Quotas excédentaires et dépôts admissibles	(SA+ED)	19,396	20,935	-7%
Coussin de solvabilité de base (avec aj. Sc. Du BSIF de 1.00)	(CSB)	77,605	72,852	7%
Ratio Total $([(AC+SA+ED) / CSB] \times 100)$		183%	155%	28%
Ratio de Base $([(AC1+(70\% SA)+(70\% ED)] / CSB) \times 100)$		172%	142%	30%

Les changements de période du Ratio Total et du Ratio de Base sont principalement dus à une augmentation du capital catégorie 1 résultant de la transition vers l'IFRS 17 et de l'application des calculs du LICAT 2023. Le coussin de solvabilité de base a augmenté en raison des augmentations du risque de marché et due risque de crédit liés au portefeuille d'investissement de la Société.